

Ce texte a été publié comme suit :

Jérôme Blanc, « La communauté comme construction monétaire », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 59 | 2018, mis en ligne le 01 janvier 2018.

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/4911>

DOI : <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.4911>

La communauté comme construction monétaire

Jérôme Blanc

Professeur des universités, Université de Lyon, Sciences Po Lyon, UMR Triangle jerome.blanc@ish-lyon.cnrs.fr

Ce texte examine les rapports entre monnaie et communauté et, en particulier, en quoi la construction de la communauté se nourrit de la monnaie. Pour élaborer le concept de communauté monétaire, il faut aller au-delà de la notion de communauté de paiement développée par Knapp et adaptée par les institutionnalistes français. On propose de penser la communauté monétaire à partir des finalités. La monnaie devient alors un projet ou un construit téléologique. On illustre ce raisonnement avec les monnaies associatives, qui poursuivent trois finalités : au-delà de finalités socio-économiques territoriales et de finalités monétaires, on met l'accent sur les finalités communautaires, par lesquelles la construction du projet monétaire est un moment de construction communautaire. Dans les monnaies locales associatives, une telle construction communautaire repose sur plusieurs formes de proximité qui engendrent la cohésion nécessaire à la communauté. Elle nécessite aussi la définition des règles d'intégration des professionnels, permettant d'établir une frontière entre la communauté et son extérieur.

communauté monétaire, institutionnalisme, théorie monétaire, monnaies associatives

Community as a monetary construction

This text studies the relation between money and community and, in particular, how the construction of the community is nourished by money. In order to build the concept of monetary community, it is necessary to go beyond the notion of a pay-community, as developed by Knapp and adapted by French institutionalists. This text proposes to ground monetary community on purposes. Money thus becomes a teleological project or construction. This reasoning is illustrated by so-called complementary and community currencies, which pursue three purposes: beyond territorial socio-economic purposes and monetary purposes, we emphasize the community purpose, through which the building of the monetary project gives momentum to community building. In the case of local currencies, such a community building is based on various forms of proximity that generate the necessary community cohesion. It also requires the definition of the rules for the selection of business candidates for membership, thus establishing the boundaries between the community and the outside.

Introduction

La plupart des économistes monétaires concentrent leurs travaux sur les fonctions de la monnaie, sur les règles d'émission dans un régime hiérarchisé articulant une banque centrale et des banques commerciales, et sur les questions de dynamique économique ou de stabilité monétaire et financière. Certains d'entre eux partent du postulat que la monnaie est associée à un Etat et que, en temps normal, rien ne sépare ces deux termes (chartalistes, post-keynesiens). D'autres font le postulat que les individus rationnels choisissent la monnaie parmi une série d'actifs en concurrence dont la variété est limitée par des restrictions légales (post-walrasiens, théories financières de la monnaie)¹. Dans ces deux cas, la communauté des usagers de la monnaie ne fait pas l'objet de questionnements : elle est soit postulée (ce sont les agents économiques résidents d'un État souverain), soit construite par agrégation de comportements rationnels d'individus maximisateurs. De leur côté, la plupart des théoriciens de la société pensent celle-ci sans y intégrer la question monétaire : étant pensée comme le produit de la souveraineté, elle ne participe pas fondamentalement à la construction des liens dans la société, ou apparaît comme un résultat de la construction préalable de cette société. La monnaie est alors vue comme un langage facilitant l'intégration des différentes parties fonctionnelles du système social (Ingham, 1998).

C'est contre ces deux approches que ce texte entend se positionner, en croisant une réflexion conceptuelle et un appui sur des dispositifs monétaires particuliers : les monnaies associatives, telles qu'elles ont émergé depuis les années 1980 et dont on trouve aujourd'hui des manifestations diverses en France comme ailleurs (monnaies locales, banques de temps, systèmes d'échange local, etc.). Dans le monde anglophone, une partie de ces monnaies est qualifiée de *community currencies* – ce sont généralement celles qui reposent sur un système

¹ Pour un regard transversal sur les théories monétaires des économistes, et leur rapport à l'unicité ou à la pluralité de la monnaie, voir Blanc, Desmedt, Le Maux, Marques-Pereira, Ould-Ahmed et Théret (2018).

de crédit mutuel, où dettes et créances individuelles se compensent sans émission de monnaie circulante, comme dans les LETS et les banques de temps.

L'analyse menée dans ce texte commence avec la construction du concept de communauté monétaire. Il faut aller au-delà de la notion de communauté de paiement employée dès 1905 par Knapp et utilisée dans un cadre nouveau par les auteurs institutionnalistes français depuis les années 1970-80. On propose en effet de penser la communauté monétaire à partir des finalités. La monnaie devient alors un projet ou un construit téléologique (1). On illustre ce raisonnement avec les monnaies associatives, dont on présente la dynamique, avant d'interroger les raisons pour lesquelles des collectifs locaux créent des monnaies. Ces projets téléologiques poursuivent trois finalités : au-delà de finalités socio-économiques territoriales et de finalités monétaires, on met l'accent sur les finalités communautaires, par lesquelles la construction du projet monétaire est un moment de construction communautaire (2). Dans les monnaies locales associatives, une telle construction communautaire repose sur l'activation et la combinaison de plusieurs formes de proximité, qui engendrent la cohésion nécessaire à la communauté. Elle nécessite aussi la définition des règles d'intégration des professionnels, permettant d'établir une frontière entre la communauté et son extérieur (3).

1. Repenser la communauté de paiement sous la forme de la communauté monétaire

La communauté n'est pas absente des travaux des économistes traitant de la monnaie. Knapp, le premier, a développé le concept de communauté de paiement (*pay community*), qu'ont commenté par la suite des auteurs institutionnalistes et néo-chartalistes. On cherche ici d'une part à élargir cette notion de communauté au-delà du paiement, mais aussi d'autre part à fonder ce concept pour montrer en quoi la monnaie est productrice d'une communauté particulière, qui est guidée par des valeurs. Pour aboutir à ces fins, on prolonge les travaux institutionnalistes, sociologiques et anthropologiques tels qu'ils se sont déployés depuis les années 1980 en particulier dans le monde francophone (Alary et al., dir., 2016). La communauté monétaire devient alors un concept apte à saisir la dimension téléologique de la monnaie.

1.1 La communauté de paiement

La communauté a été mise en avant dans les théories monétaires institutionnalistes francophones depuis les années 1970-80, particulièrement au travers du concept de communauté de paiement, que l'on trouve originellement chez Knapp (1973).

Knapp construit une typologie complexe (et assez hermétique) de la monnaie comme moyen de paiement, identifiant et détaillant la diversité des formes monétaires comme aucun auteur avant lui. Mais il va plus loin, car il conçoit la monnaie comme système institutionnel de libération des dettes qui définit une communauté de paiement (*zahlgemeinschaft*) structurée selon un principe hiérarchique (Knapp, 1973, p. 134 sq). Il distingue une communauté de paiement privée, constituée par une banque d'émission et ses clients, et une communauté de paiement publique, constituée par le circuit monétaire centré sur l'État.

Wray (1998, p. 77) a une lecture néo-chartaliste de Knapp et en retient que la monnaie d'Etat est la monnaie supérieure qui relie les deux communautés en constituant la forme définitive du paiement. Il y a donc là une analyse de réseaux ou circuits et de leur interconnexion, dans une approche qui demeure fonctionnaliste, car elle se contente au fond de définir la communauté par l'ensemble des usagers d'un type de moyens de paiement, mais avec l'intérêt de souligner qu'il peut exister plusieurs communautés interreliées et hiérarchisées.

La lecture commonsienne de Knapp est assez différente. Commons reprend le terme anglais traduit, *pay community* (Commons, 1934, pp. 457-472). Il souligne que ce concept permet de définir les conditions dans lesquelles une dette est libérable. Ces conditions relèvent de la définition par la communauté de ce qui constitue un moyen de paiement (*means of payment*), c'est-à-dire, au-delà du moyen d'échange (*means of exchange*), ce qui apaise définitivement le créancier et met fin à la dette. Cette définition est appuyée sur un système de sanctions de nature légale associées au principe de cours légal (pour la communauté de paiement publique), mais aussi morale et économique (pour les communautés de paiement privées). Dans ce dernier cas, la reconnaissance par chacun de la bonne réalisation du paiement et donc de l'extinction de la dette par des moyens de paiement privés est la condition nécessaire pour qu'il soit possible de développer des activités économiques au sein de la communauté considérée. Il y a donc ici une forme de contrainte, morale et économique, et non légale, mais tout aussi puissante ; Commons la résume par l'expression *customary tender*, distinguée du classique *legal tender*. Ainsi, « the essence [of the means of payment] is that, when the payment is made in customary or legal tender, then the pay-community releases the debtor of any further obligation to pay » (Commons, 1934, p. 463). C'est la force de la communauté qui impose que la dette est libérée par le moyen de paiement.

Chez les économistes francophones, après un passage assez transparent chez Pirou et chez Barre, ce terme a intégré l'institutionnalisme monétaire développé à partir des années 1970

(Alary et *al.*, 2016)². Dans ces travaux institutionnalistes, le concept de communauté de paiement s'est détaché du cadre knappien et commonsien originel. Elle a été conçue soit comme totalité incluse dans les relations monétaires décentralisées, soit comme leur agrégation. Dans le premier cas, l'apport est déterminant par rapport à une conception fonctionnaliste de la monnaie puisqu'elle signifie qu'une relation monétaire ne peut pas être analysée comme simplement bilatérale ; ici peut être analysée la façon dont les relations monétaires sont des expressions démultipliées de la communauté. Dans le second cas, les relations monétaires décentralisées sont ce qui donne lieu à la communauté de paiement, et là peut se loger une réflexion sur les fondements téléologiques de la communauté. Quant au concept de communauté monétaire, il est apparu chez Cuillerai (2001), qui l'étudie à partir d'un travail philosophique, et chez Lordon et Orléan (2008), qui se situent dans cette seconde entrée.

Premièrement, le concept de communauté de paiement permet d'introduire la dimension holistique de la monnaie et de réfléchir aux conditions de construction de la confiance et de la légitimité du pouvoir souverain à contrôler la monnaie : la reconnaissance des institutions et des règles de monnayage, de compte et de résolution des dettes sert de socle à la confiance, nécessaire à l'institution monétaire. La communauté constitue alors une totalité qui est incluse par l'usage de la monnaie dans toute transaction réglée en monnaie. Celle-ci symbolise dès lors l'unité de la communauté de paiement et le partage de valeurs par les acteurs qui l'emploient. Cette idée a inspiré notamment Michel Aglietta, qui écrit : « la confiance est donc la disposition d'esprit individuelle qui appréhende la communauté de paiement comme une réalité qui dépasse l'horizon économique de chaque individu » (Aglietta, 1988, p. 99). De son côté, André Orléan écrit, à propos de sociétés non occidentalisées : « la monnaie comme médiation est toujours légitimée [...] par la communauté constituée comme un tiers transcendant » (Orléan, 1995, p. 256).

Bruno Théret (2008) a précisé la réflexion en l'enrichissant des avancées conceptuelles de l'institutionnalisme monétaire des années 1990-2000. Il l'a reformulée en articulant communauté de paiement (associée à la confiance méthodique, qui relève de l'observation quotidienne de l'efficacité de la monnaie) et communauté de compte (associée à la confiance éthique, qui relève d'un accord collectif quant aux valeurs ultimes portées par l'institution

² Voir notamment Pirou (1945), Barre (1978), Aglietta (1988), Courbis, Froment et Servet (1990), Cartelier (1996), Servet et *al.* (2008), Théret (2008).

monétaire). Cela lui permet d'identifier la forme contemporaine de l'institution monétaire dans laquelle une unité de compte unique est articulée à une pluralité de moyens de paiement. Un ordre monétaire résulte de la forme particulière et de l'articulation de ces deux communautés. Dans un système monétaire unifié (qui est un ordre monétaire particulier), communauté de paiement et communauté de compte coïncident.

Deuxièmement, la communauté a été pensée du point de vue de l'agrégation des relations monétaires décentralisées par Lordon et Orléan (2008). Ils ne se réfèrent pas à Knapp et Commons pour cela, et traitent d'une « communauté monétaire » émergente et non plus de la « communauté de paiement ». Ils l'abordent par une modélisation de la genèse logique de la monnaie dans une perspective spinoziste. Dans leur construction, l'élection d'une monnaie se fait par une « dynamique mimétique » où l'État joue un rôle central tandis qu'interviennent des puissances monétaires privées perturbatrices. Le conflit se noue autour de ce que les auteurs appellent la « définition de la richesse », chacun souhaitant imposer la sienne propre. Un processus de « polarisation mimétique des conceptions de la richesse » résout le problème en donnant naissance à une forme unanimement reconnue, la monnaie. Mais les fondements téléologiques de cette polarisation ne sont pas explicités au-delà du désir d'accaparement de la richesse par le contrôle de sa définition, et au-delà de l'existence préalable d'une « communauté d'identification » inorganique et pré-étatique dont la structuration est la condition d'apparition de la communauté monétaire.

Pour le dire autrement, la construction de Lordon et Orléan (2008) pose comme principe que l'ordre monétaire n'est mû que par l'ambivalence permanente de la monnaie en tant que bien public et en tant qu'objet du désir infini d'accaparement des agents. En prolongement et élargissement de cette analyse, on veut insister ici sur l'existence de finalités qui définissent ce autour de quoi la communauté monétaire se structure. C'est pourquoi on mettra l'accent sur des communautés monétaires particulières, construites très explicitement autour de finalités particulières qui se distinguent des valeurs dominantes.

1.2 La communauté monétaire, autour des principes de cohésion et de séparation

Pour cela, il faut fonder le concept de communauté monétaire en le considérant à la fois comme résultat de la totalisation des pratiques monétaires décentralisées, comme opérateur de normalisation de ces mêmes pratiques et comme socle d'un commun monétaire fondé sur une téléologie. Sous cet angle, la communauté monétaire est le réceptacle de la dimension éthique

de la confiance : cette forme de la confiance qui ne s'exprime ni par l'observation de l'usage collectif ordinaire de la monnaie (confiance méthodique), ni par la reconnaissance de la capacité des autorités monétaires à contrôler et réguler la monnaie (confiance hiérarchique), mais par un accord collectif quant aux valeurs ultimes portées par l'institution monétaire.

Mais qu'entendre ici par communauté ? La philosophie politique en a traité de longue date. L'opposition faite par Tönnies entre communauté et société est d'emblée trop réductrice pour ce que l'on veut faire, car elle prend la communauté pour une forme organique immanente, affective et authentique qui s'impose aux hommes, et qui s'oppose à la société caractérisée par le règne du contrat, du marché et de l'intérêt. La communauté de Tönnies est caractérisée par la domination d'un ensemble de sentiments et de valeurs communes qui soudent les personnes dans la communauté, et les liens apparaissent organiques, non fondés sur le contrat. À l'opposé, la société selon Tönnies est un tout formé par la juxtaposition des parties selon des modalités contractuelles et donc une construction volontaire d'individus rationnels. Or les communautés monétaires des sociétés modernes peuvent emprunter aux deux, si l'on considère leur variété, depuis la communauté monétaire nationale jusqu'aux communautés monétaires associatives qu'on examinera plus loin. L'affectif, l'organique et le descendant ne sont pas à opposer strictement au rationnel, au contractuel et à l'ascendant. Il est même remarquable que la dimension contractuelle et ascendante soit particulièrement marquée dans les monnaies associatives, qui sont pourtant celles qui marquent le plus leur spécificité en formulant les valeurs qu'elles poursuivent dans des chartes par exemple (Blanc et Fare, 2016b). À l'inverse, les communautés monétaires nationales peuvent être construites sur la base d'un appel à des forces immanentes que la monnaie actuelle ne ferait que réactualiser – en témoigne la très grande inertie en matière de noms des unités de compte, que souligne Knapp (1973). Dans le modèle de Lordon et Orléan (2008), la puissance de la multitude (*potentia multitudinis*) fournit un concept générique apte à penser la construction des normes, y compris celle monétaire : « le monétaire est un mode particulier d'expression de la puissance de la multitude ». Or cette puissance de la multitude relève elle-même d'un « religieux formel », au-delà du théologique, et qui est défini par les auteurs comme « l'ensemble des mécanismes de production de communautés cimentées par des croyances et des affects collectifs ou, inversement, comme l'ensemble des mécanismes de production de croyances et d'affects collectifs constitutifs de communautés. » C'est dire que le rationnel ne peut constituer un critère universel pour penser la construction de la communauté, et qu'il faut plus largement se pencher sur les croyances et les affects qui la fondent.

Une communauté peut se définir a minima comme un espace social cohésif. Ainsi définie, elle n'est pas exclusive (les communautés se chevauchent, les individus relèvent possiblement de plusieurs communautés), il peut exister une variété de forces opérant la cohésion, et ses frontières ne sont pas nécessairement tranchées de façon nette. Raisonner sur une communauté de nature monétaire suppose de mettre l'accent sur la monnaie à la fois comme opérateur de lien et de séparation en interne et comme opérateur de différenciation en externe.

En interne, la monnaie relie et sépare les personnes : l'institution monétaire opère les deux simultanément, c'est en effet l'outil d'une « impossible coupure », comme le formule Servet (2012, p. 361 sq). La monnaie, en fournissant les outils de la valorisation, de la comptabilisation et du règlement des transactions dans la communauté, établit sa cohésion. Elle relie les personnes du fait que celles-ci reconnaissent appartenir à un même espace de compte et de paiement ; et dans le même temps, elle permet leur séparation, qui ne produit pas leur autonomie (qui supposerait de sortir de la communauté), mais leur interdépendance au sein de la communauté.

Cette interdépendance ne saurait se résumer à des rapports marchands. Si la monnaie est employée, c'est que certains rapports sociaux font l'objet d'un calcul, qui donne lieu à une valorisation, à une comptabilisation et à un règlement. Mais les rapports marchands n'épuisent pas les rapports monétaires. Les monnaies associatives, sur lesquelles on viendra plus loin, peuvent porter des rapports réciprocatifs (Servet, dir., 1999). Plus largement, la monnaie peut être associée à des rapports marchands, réciprocatifs, redistributifs ou de partage communautaire (Blanc, 2018). Cette variété des rapports d'interdépendances concourt à identifier la communauté et à la différencier à l'égard des autres.

Par ailleurs, la monnaie de la communauté est aussi un vecteur de différenciation de la communauté à l'égard de l'extérieur. Cette différenciation n'est pas nécessairement un isolement, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les procédures de conversion d'une monnaie en une autre établissent les contacts et permettent les transferts de richesse d'une communauté à l'autre. Par ailleurs, les rapports entre monnaies ne relèvent pas que de rapports de substitution, mais aussi de formes de complémentarité, parmi lesquels se trouve l'usage simultané de plusieurs types de moyens de paiement pour régler une transaction (Blanc, 2017) – c'est le cas aujourd'hui lorsque par exemple des billets d'une monnaie locale sont utilisés avec des pièces ou billets en monnaie nationale pour payer une consommation. La monnaie qui définit une communauté monétaire n'isole donc pas nécessairement celle-ci.

Il est bien évident que les communautés monétaires sont surtout le résultat de la souveraineté politique à caractère étatique. Les pratiques monétaires s'inscrivent ordinairement dans un territoire régi par un État souverain apte à imposer les règles monétaires communes. Dans ce cas, ces pratiques de valorisation, de comptabilisation et de règlement des dettes relèvent de la routine quotidienne de personnes et d'organisations immergées dans un environnement qui détermine leurs pratiques. Par définition, la routine ne fait pas l'objet d'interrogation par ses usagers. Elle ne saurait cependant régir les pratiques monétaires en toutes circonstances : elle est remise en cause par les crises monétaires, où se dévoile la nature de la monnaie (Théret, dir., 2007), mais aussi par des formes de contestation de personnes ou de groupes même lorsqu'il n'y a pas de crise monétaire (Ould-Ahmed et Ponsot, 2015).

C'est cependant en régime routinier et dans sa configuration pouvant coïncider avec la souveraineté étatique qu'il faut penser la communauté monétaire dans sa généralité. Celle-ci peut alors être articulée à des communautés monétaires homologues (car reliées elles aussi à une souveraineté monétaire étatique, mais différente) et des communautés monétaires hétérologues (car relevant d'une construction spécifique et endogène de la souveraineté). Les monnaies associatives constituent, de ce point de vue, des communautés monétaires hétérologues à la monnaie nationale, mais elles n'en sont pas nécessairement autonomes, du fait de l'existence fréquente d'une parité, de formes de convertibilité, etc. Le point crucial ici est que la monnaie est considérée sous l'angle de l'éthique, selon la double signification suivante : d'une part, toute monnaie véhicule un ensemble de valeurs sociales ; d'autre part, toutes les monnaies ne véhiculent pas les mêmes valeurs.

2. Les monnaies associatives en tant que logiques de construction d'une communauté

Dans les monnaies associatives, la communauté n'a pas la nature archaïque formulée par Tönnies. Elle a au contraire la modernité d'une construction complexe où des individus convergent en construisant des règles portant des valeurs communes. Elle n'est pas non plus de la même nature que la communauté monétaire étudiée par Lordon et Orléan (2008), car elle n'est pas structurée par un État interceptant la puissance de la multitude. Il est remarquable en effet que la nature fortement militante et libertaire de bien des monnaies alternatives les conduise à œuvrer à la préservation de la puissance de la multitude, soit en construisant volontairement le dispositif à l'abri de ce type d'interférence étatique, dans des processus d'élaboration qui prennent près de deux ans en moyenne dans le cas des monnaies locales

associatives en France, quitte à se rapprocher ensuite de collectivités afin d'obtenir des financements, soit de façon plus radicale en refusant définitivement tout type de rapprochement avec les collectivités publiques, y compris par exemple des facilités comme l'accès à des locaux (Fourel et *al.*, 2013).

Mais pourquoi des collectifs généralement formés en association créent-ils des monnaies ? Ce n'est en effet pas évident, dans un univers baigné par la représentation commune selon laquelle la monnaie est le produit de la souveraineté et est gérée par la banque centrale, haut lieu d'expertise, de complexité et de technicité. On analyse ici ces monnaies comme des projets téléologiques. On ne peut les comprendre, en effet, sans saisir leurs finalités, au-delà des objets et des règles qui les constituent. Après avoir présenté brièvement la dynamique des monnaies associatives depuis les années 1980, on raisonnera autour de trois finalités distinctes : des finalités socio-économiques territoriales, des finalités monétaires, des finalités communautaires. Or les finalités communautaires apparaissent comme une condition des deux premières.

2.1 Dynamique des monnaies associatives

La dynamique contemporaine des monnaies associatives s'est manifestée dans les années 1980 avec les premiers LETS (Local Exchange Trading Systems) et a donné lieu à une grande diversité de dispositifs (Solomon, 1996 ; Lietaer, 2001 ; Blanc, dir., 2006 ; Seyfang et Longhurst, 2013). Tous ont en commun d'être de nature associative, les associations étant constituées autour d'une vision de ce que devrait être une bonne économie, une bonne finance, une bonne monnaie, et étant la construction collective de personnes assemblées volontairement autour de ce projet considéré comme d'intérêt collectif voire général. L'association est ici un regroupement formel de personnes autour d'une initiative non lucrative, sous des statuts qui varient selon les pays.

Ces projets monétaires sont alternatifs au sens où ils reposent sur une certaine vision des alternatives possibles³. L'idée même de créer une monnaie dans ce but synthétise cette orientation alternative : c'est bien cette dimension monétaire qui, d'emblée, séduit les uns par

³ Cette idée de regarder des *alternatives* au système économique actuel ou à certaines de ses caractéristiques doit être bien distinguée de l'idée selon laquelle ces monnaies seraient d'usage *alternatif* aux monnaies nationales ou à l'euro. Peu de porteurs de projets affirment cet usage alternatif possible, mais quasiment tous affirment travailler à la construction d'alternatives.

le côté provocateur ou jugé nécessaire de la « réappropriation citoyenne de la monnaie » (pour reprendre une expression souvent utilisée dans ce cadre), et rebute les autres comme étant impossible ou insensé dans nos sociétés modernes apparemment marquées par l'unicité de la monnaie dans un cadre souverain.

Quatre générations de monnaies associatives peuvent être distinguées, qui se caractérisent par une organisation monétaire particulière et des rapports particuliers au monde socio-économique et aux autorités publiques, locales ou centrales (Blanc, 2011). Ces générations ne se succèdent pas, mais s'imbriquent (l'émergence d'un dispositif d'une génération nouvelle ne met pas fin aux précédents) et se transforment (l'innovation au sein d'une même génération peut lui redonner un coup de fouet). La première génération est celle des LETS (local exchange and trading systems), qui apparaissent dès 1983 au Canada : ce sont des cercles fermés d'utilisateurs, particuliers, mais aussi parfois professionnels, et dont les transactions sont enregistrées en une unité de compte interne inconvertible en monnaie nationale. On les qualifie parfois de systèmes de crédit mutuel, car les comptes de chaque membre sont généralement positionnés à zéro à leur entrée dans le LETS ; comme aucune conversion entrante n'est possible, les échanges se traduisent par des comptes en crédit et d'autres en débit, l'équilibre n'étant atteint que par la somme des soldes de tous les comptes. Une seconde génération apparaît en 1987 aux États-Unis avec le développement de banques de temps. Conçues avec la même technique de crédit mutuel que les LETS, les échanges sont restreints aux seuls services, généralement non professionnels, et sont comptabilisés en fonction du temps passé à les fournir. La troisième génération, qui correspond aux monnaies locales et qui apparaît en 1991 aux États-Unis, répond à un tout autre principe : sous forme prioritairement papier, ces monnaies sont émises préalablement aux transactions (et non plus par crédit mutuel au moment même de la comptabilisation de la transaction), essentiellement par conversion entrante de monnaie nationale. Elles sont destinées à soutenir l'économie locale et donc intègrent nécessairement des professionnels (commerces, producteurs, associations...) auprès desquels les usagers particuliers viennent utiliser leur monnaie. Une quatrième génération de monnaies associatives émerge en 2000 à Rotterdam, sous la forme d'un projet de rétribution des comportements écocitoyens connecté à la promotion de l'économie locale.

Dans cette dynamique internationale, la France a connu une séquence spécifique marquée par des catégories indigènes qui ont évolué tout à la fois du fait des inspirations internationales et des spécificités locales. Cette séquence est la suivante : émergence des systèmes d'échange local (SEL, première génération) à partir de 1994 ; débuts des réflexions

qui ont donné lieu au projet SOL (quatrième génération) en 1998 ; mise en œuvre expérimentale de la monnaie SOL en 2007-09 ; émergence de monnaies locales (troisième génération) en 2010 ; essaimage en franchise des Accorderies (deuxième génération) à partir de 2011 sur la base de partenariats établis avec la Fondation MACIF et des collectivités territoriales. Les monnaies locales associatives (troisième génération), qui sont des monnaies destinées à circuler entre particuliers et commerces et producteurs locaux et qui sont émises par des groupes associatifs, sont en plein essor en France depuis les premières expériences lancées en 2010 (Blanc et Fare, 2016a).

2.2 Des finalités socio-économiques territoriales

Les finalités socio-économiques territoriales sont les plus explicitées depuis les origines de ce mouvement. La monnaie apparaît ici comme un outil devant permettre d'atteindre des objectifs sociaux et économiques à l'échelle d'un territoire de proximité. Sur l'ensemble des monnaies associatives, les finalités socio-économiques territoriales suivantes apparaissent. Il s'agit : (a) de promouvoir la convivialité et le lien social, (b) de promouvoir des échanges non marchands, (c) de réorienter les activités et les revenus selon certains critères, (d) de dynamiser les activités dans l'espace local, (e) de pallier les défaillances de l'activité économique.

Les SEL français et les banques de temps, par exemple, se concentrent plus particulièrement sur les finalités (a) et (b), en promouvant des formes d'échange valorisées selon d'autres critères que les prix marchands et en promouvant les relations réciproques multilatérales. Les monnaies locales, quant à elles, se concentrent sur les finalités (c) et (d) et intègrent complètement l'univers marchand tout en travaillant à le subvertir en stimulant des productions considérées comme éthiques, soutenables, etc. Le *trueque* argentin, qui est une forme particulière de système d'échange local, a beaucoup joué sur l'idée de substituer à une activité économique défaillante, le Cercle économique WIR, ancêtre de la banque suisse WIR, a été créé dans les années 1930 par des PME en vue de leur propre pérennité en dépit de la crise (finalité (e)).

Ces finalités socio-économiques territoriales des monnaies associatives interrogent. Il n'est pas évident que le passage par la monnaie soit le plus efficace pour les atteindre : en quoi est-il nécessaire de créer une monnaie spécifique si l'on souhaite revivifier le lien social, promouvoir un changement de pratiques de consommation, soutenir une économie de proximité ou encore soutenir les PME ? Chacun de ces objectifs peut être poursuivi par d'autres méthodes, dont rien ne dit a priori qu'elles sont moins efficaces. L'hypothèse qu'on développera ici est

que, si la monnaie n'est pas un passage obligé pour réaliser ces objectifs, les projets monétaires associatifs sont néanmoins significatifs de deux autres finalités : des finalités monétaires et des finalités communautaires. Si les secondes sont souvent explicitées et se présentent comme complémentaires aux premières, les troisièmes restent généralement implicites alors qu'elles constituent une condition de réussite des premières.

2.3 Des finalités monétaires

Il existe ainsi des finalités directement monétaires dans la création de monnaies associatives. Pourtant, il n'est pas toujours reconnu par les acteurs eux-mêmes que le projet a une dimension monétaire : au début des SEL (systèmes d'échange local) en France, à partir de 1994, le terme monnaie était fortement refusé par les sélistes (Servet, dir., 1999). Quant aux banques de temps, elles ne sont pas toujours considérées au même plan que les monnaies locales lorsqu'il s'agit de raisonner sur les nouvelles formes monétaires. C'est un problème d'interprétation de la nature des systèmes dits de crédit mutuel que sont les SEL/LETS et les banques de temps⁴. On ne discutera pas ici ce point, en se contentant de l'analyse très simple selon laquelle ces dispositifs, en instituant un système de comptabilisation et de résolution des dettes, ont une dimension incontestablement monétaire.

Créer de telles monnaies heurte l'institution monétaire telle qu'elle domine aujourd'hui, c'est-à-dire l'articulation de la souveraineté et d'une délégation de gestion à un système bancaire hiérarchisé qui émet la monnaie par crédit portant intérêt. Le propos monétaire des monnaies associatives est ainsi contestataire (Blanc, 2015) : il s'agit à la fois de proposer des voies de transformation de la monnaie (des penseurs monétaires se dégagent ainsi de ces mouvements et certains construisent une œuvre au long cours, comme B. Lietaer ou Th. Greco) et de les appliquer sans attendre, à partir de l'échelle locale, avec la perspective plus ou moins affirmée que ces dispositifs locaux peuvent essaimer ou s'étendre et atteindre l'échelle globale, provoquant ainsi une transformation irrémédiable du système monétaire, financier et économique. Des expressions telles que « changer la monnaie », « pour changer, échangeons », « la monnaie autrement », etc. dénotent cette contestation monétaire qui complète les finalités socio-économiques territoriales vues plus haut.

⁴ On parle de crédit mutuel pour signifier que les échanges donnent lieu à comptabilisation et compensation des créances et dettes sans qu'il y ait eu une création monétaire préalable.

2.4 Dévoiler les finalités communautaires

Il existe cependant un troisième ensemble de finalités, communautaires celles-là, dans les projets de monnaies associatives. Ces finalités sont moins fréquemment proclamées, alors qu'elles semblent au cœur de ces projets. Une précision ici s'avère essentielle : il ne s'agit pas de rassembler une communauté préexistante (ce qui pourrait conduire à une conception communautariste de la monnaie), mais de la construire autour de valeurs affirmées par l'association émettrice et présentées sous diverses formes, dont des chartes (Blanc et Fare, 2016b). Un projet plaqué sur une communauté préexistante semble courir à l'échec (Dissaux, 2016). A contrario, bien des monnaies associatives reposent sur la construction participative de leurs règles, qui s'imposent ensuite à tous, tout en étant susceptibles d'évoluer par décision collective.

Cette construction ne part pas de zéro, car les projets s'établissent en référence à d'autres projets qu'ils revisitent et adaptent. L'apparition de réseaux d'acteurs structurés conduit à formaliser et homogénéiser le champ, même si c'est de façon assez variable. En Grande-Bretagne, l'organisation Letslink UK, créée en 1991, a promu une forme de LETS construite par en bas (*grassroots initiatives*), c'est-à-dire par les personnes vivant dans le territoire d'exercice du LETS, en opposition à un système standard (jusque dans le nom de la monnaie interne) conçu par un entrepreneur social, Michael Linton. Cela a conduit Brayford (1999) à interpréter ces LETS non pas sous l'angle de la création d'activités ou de la lutte contre l'exclusion (interprétation dominante à l'époque), mais sous l'angle de la création de liens communautaires. En France, les premiers SEL ont importé ce modèle anglophone via la traduction directe d'un ensemble de textes en un recueil intitulé *Les SEL, mode d'emploi* (Servet, dir., 1999). L'association SELidaire, créée quelques temps après les premiers SEL, a fourni une base commune d'informations support d'une certaine homogénéisation de ces systèmes. Dans le domaine des monnaies locales, la dynamique des monnaies dites SOL, structuré par une association Loi 1901 (Mouvement SOL) et une SCOP (Eco-Sol), puis le réseau informel des Monnaies locales complémentaires (MLC), ont fortement structuré le champ, via des modèles de chartes, des méthodologies communes, un manifeste, des rencontres nationales semestrielles et des assises moins fréquentes, des formations, etc. Les projets locaux s'élaborent donc sur la base d'une capitalisation d'expériences, et les groupes qui les mettent en œuvre ont à statuer sur les spécificités de leur propre projet et de leur territoire. Les moments de rédaction de la charte des valeurs, de définition du nom de la monnaie et des slogans et visuels portés par les billets sont d'une grande importance symbolique et conduisent à poser ce

qui définit la communauté des usagers, en fonction des valeurs générales portées par le projet et des spécificités du territoire. Le processus participatif par lequel une idée formulée collectivement devient un projet puis une monnaie locale est, en conséquence, potentiellement long (parfois plusieurs années) et lourd (il engage potentiellement plusieurs dizaines de personnes structurées en comités centrés sur des tâches particulières), mais déterminant dans la définition de ce que sera la communauté monétaire.

Dans ce processus, la construction communautaire apparaît à la fois comme une condition et un résultat. Elle est d'abord une condition de réussite du projet dans un sens très basique : sans communauté d'usagers, c'est-à-dire sans afflux de personnes devenant adhérentes pour utiliser le dispositif monétaire, le projet ne se concrétise pas. Pourtant, cet afflux ne doit pas être réalisé à n'importe quel prix, puisqu'il doit être conditionné à la reconnaissance des valeurs et des finalités du projet. C'est tout le sens de la période de *capacitación*, formation pouvant durer plusieurs heures et par laquelle les aspirants usagers devenaient adhérents des *nodos de trueque* en Argentine. Cette contrainte de *capacitación* a dû être levée en 2001-02 devant l'afflux massif d'une population aux abois, et on peut supposer que cet affaiblissement dans la transmission des valeurs a joué un rôle dans l'échec du *trueque* en 2002-03. La communauté doit donc être resserrée autour de valeurs et de finalités : la monnaie associative n'a aucune vocation à circuler de façon généralisée.

La construction communautaire est cependant aussi un résultat majeur du processus de montage du projet monétaire associatif et des échanges qui s'ensuivent. C'est pourquoi la longueur et la lourdeur du processus participatif ne s'opposent pas au projet monétaire, mais peuvent en être, au contraire, une condition. La communauté monétaire s'élabore en effet par une démarche d'éducation populaire participative : c'est de l'éducation populaire, car il s'agit de faire advenir les habitants de territoires particuliers à un certain degré d'analyse et de compréhension des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, de l'échelle locale à l'échelle globale, et c'est un processus participatif, car cette éducation est en particulier réalisée par les personnes elles-mêmes : elles ne sont pas l'objet d'une démarche décidée par d'autres, mais les actrices, c'est-à-dire initiatrices et bénéficiaires, de cette démarche. Une fois créée, la monnaie porte concrètement les interactions qui établissent le sens de la communauté.

Or c'est bien parce qu'il s'agit de dispositifs privilégiant un intérêt collectif, lui-même défini par une communauté instituante et pour autant en cours de construction, et lui-même formalisé dans des textes de valeurs comme des chartes ou les statuts associatifs, que ces

associations monétaires peuvent promouvoir les finalités socio-économiques territoriales et les finalités monétaires précédemment identifiées.

Un important corollaire de cette analyse est que l'usage de la monnaie ne se réduit pas, dans ce cas, à un calcul rationnel d'individus maximisateurs qui mettent en balance les bénéfices et les coûts liés à l'usage de moyens alternatifs de paiement. La monnaie apparaît au contraire comme indissociable de la communauté qui l'emploie, et par conséquent d'un ensemble de valeurs et de finalités collectives qui repoussent le calcul individuel maximisateur à ses marges. Celui-ci devient même une pratique déviante et dangereuse, car il remet en cause la légitimité des valeurs constitutives de la communauté monétaire et introduit une tendance isomorphique qui peut vider le projet monétaire associatif de sa substance. Pour l'exprimer en des termes relatifs aux modalités d'articulation de différentes monnaies, la complémentarité monétaire qu'introduisent les monnaies associatives sous la forme de supplémentarité (recours à la monnaie associative pour des usages non couverts par la monnaie nationale), de simultanéité (usage simultané de la monnaie associative et de monnaie nationale pour opérer un paiement) ou d'autonomie (par absence de commensurabilité entre les unités de compte associative et nationale), se dissout potentiellement par l'introduction de pratiques de substitution entre monnaies qui font glisser de la complémentarité vers la concurrence des monnaies (Blanc, 2017).

3. La communauté monétaire : cohésion et différenciation

On vient de montrer que les monnaies associatives sont indissociables d'une construction communautaire fondée sur une téléologie contestant le système de valeurs dominant. Il s'agit maintenant d'examiner la façon dont la monnaie engendre une communauté. Celle-ci doit à la fois fournir des éléments de cohésion interne et établir des frontières relativement claires la séparant de l'extérieur et l'articulant à l'extérieur.

3.1 Cohésion de la communauté monétaire : le rôle de la proximité

On esquisse ici la façon dont cette construction monétaire et communautaire procède de formes de proximité, en empruntant aux travaux relatifs à l'économie territoriale (Blanc et Fare, 2016b). Celle-ci s'intéresse au niveau mésoéconomique qui est précisément celui mobilisé par les monnaies associatives. Une approche mésoéconomique s'intéresse aux « niveaux d'agrégation intermédiaires des acteurs par affinités, par sentiment partagé d'appartenance ou

par regroupement en vue de trouver une solution à un problème jugé comme commun » (Pecqueur, 2008, p. 14). Ces niveaux intermédiaires constituent des espaces autonomes où les acteurs locaux (citoyens, entreprises, groupes, pouvoirs publics) interagissent afin de s'organiser. Les formes de la proximité et leurs interactions ont fait l'objet de débats (notamment Boschma, 2005 ; Carrincazeau et *al.*, 2008 ; Bouba-Olga et Grossetti, 2008). La conception, l'organisation et le développement des monnaies locales mobilisent et imbriquent plusieurs de ces formes (Blanc et Fare, 2016b).

La *proximité spatiale* joue assurément un grand rôle, à partir de la construction sociale d'un territoire. Certains dispositifs de monnaies locales français mobilisent la notion de « bassin de vie », définie par l'un des acteurs et penseurs de ces monnaies comme une « construction sociale et politique plutôt qu'une « localisation » géographiquement définie » (Lepessant, 2012). Dans la conception que les acteurs se font de ces bassins de vie, il apparaît que cela peut recouper l'échelle administrative d'un pays, sans toutefois s'y laisser enfermer. Cette proximité spatiale ne suffit certainement pas à définir les modalités de mise en œuvre effective du projet téléologique, mais la construction du territoire pertinent contribue à leur définition.

L'affirmation d'une identité peut aussi être particulièrement importante. C'est la représentation commune de cette identité qui permet de définir le territoire de circulation potentiel de la monnaie. On mobilise ici une *proximité cognitive*, selon la conceptualisation de Bouba-Olga et Grossetti (2008). C'est le cas du chiemgauer bavarois, créé en 2003, ou de l'eusko basque, créé en 2013. Dans ce dernier cas, la promotion de la langue basque est le principal pivot du projet monétaire associatif.

Si les acteurs interagissant sur le territoire partagent des valeurs ou des représentations communes (une *proximité cognitive*), s'ils sont déjà agencés en réseau social (une *proximité relationnelle* dans la conceptualisation de Bouba-Olga et Grossetti, 2008) du fait par exemple de liens de militantisme, il peut émerger une volonté, « le choix du faire ensemble », qui s'institutionnalise dans la création de la communauté monétaire locale. Ce projet collectif engendre des proximités de *médiation*, c'est-à-dire des règles, normes et valeurs qui permettent la mise en place des relations à l'intérieur de la communauté afin d'assurer la coordination des actions des membres et d'assurer le fonctionnement de la communauté tout en assurant sa reproduction. On observe que les groupes de projet monétaire réalisent souvent un travail important de réflexion autour des modes de délibération et de prise de décision, sur la base de méthodes telles que la sociocratie, la holacratie, etc. La communauté est ainsi élaborée autour de médiations spécifiques, qui produisent des relations de confiance et de coopération.

Une trop grande proximité peut cependant se révéler un frein au déploiement d'un projet monétaire associatif, en jouant comme une colle trop forte qui fait de la cohésion une adhérence. En France par exemple, les SEL ruraux ont d'abord été le fait de populations néo-rurales que motivait un besoin d'ancrage social et territorial, alors que les populations rurales de naissance, qui n'étaient pas animées par un tel besoin, n'intégraient pas ces réseaux (Servet, dir., 1999). Concernant les monnaies locales, il arrive que la communauté de valeurs que cherche à fédérer ces dispositifs soit déjà active, ce qui réduit la motivation des acteurs à y adhérer. Une observation sur une difficulté d'extension du réseau de prestataires de la gonette (la monnaie locale associative lyonnaise) illustre ce point. Dans un territoire rural situé à une vingtaine de kilomètres de l'agglomération, un marché de producteurs bio a été monté dans les années récentes sur le terrain de l'un des producteurs, du fait de l'opposition de la mairie concernée à l'installation de ce marché sur des places publiques de la commune. Ces producteurs bio, néo-ruraux, ont constitué un réseau dont la cohésion s'est renforcée par cette lutte, et ils ont acquis un public local très fidèle. Lors de réunions d'approche et de débat avec eux, les porteurs du projet de la gonette se sont heurtés à leur scepticisme quant à l'apport d'un tel dispositif à leur activité.

La monnaie locale associative constitue donc bien un outil de construction de la communauté ; *a contrario*, elle n'apparaît pas comme un outil pertinent lorsque la communauté constitue un réseau déjà (trop) cohésif.

3.2 Différenciation de la communauté monétaire : la question des frontières

Qu'en est-il de la construction des frontières et des contacts avec l'extérieur ? Il faut souligner tout d'abord que les monnaies locales associatives sont utilisables conjointement à la monnaie nationale. La communauté monétaire associative n'est donc pas séparée de la communauté monétaire nationale, elle en est un sous-ensemble qui cherche à canaliser certaines pratiques conformes à ses finalités. Ces monnaies locales sont émises contre la réception comme garantie d'un montant équivalent en monnaie nationale, auprès de bureaux ou comptoirs de change, lesquels sont généralement par ailleurs des commerces, producteurs, associations, etc. membres de ces dispositifs. Seuls les adhérents peuvent opérer une conversion entrante. Les conversions sortantes sont restreintes aux professionnels agréés et souvent grevées de frais afin les inciter à remettre en circulation la monnaie reçue plutôt que la reconvertir en monnaie nationale. Il y a donc une barrière, assez limitée, entre la monnaie locale et la monnaie

nationale ; cette barrière portant sur les conversions est un aspect de la construction de la frontière entre communautés monétaires.

En France, les monnaies locales associatives portent un projet téléologique qui est formulé et mis en œuvre dans différents documents de valeurs : les statuts associatifs, une charte et d'autres documents qui listent des critères afin d'évaluer le positionnement des prestataires et son évolution au fil du temps (Blanc et Fare, 2016b).

La réalisation du projet téléologique passe par l'intégration conditionnelle de prestataires professionnels et de particuliers, tous deux mis en lien par l'utilisation de la monnaie. Les conditions d'intégration sont d'autant plus fortes que le projet téléologique se veut en rupture. Le jeu de la proximité est un premier outil de sélection : démarcher les commerces, artisans, paysans ou associations que les porteurs du projet savent conformes à celui-ci (proximité cognitive, matérielle et relationnelle, dans la typologie de Bouba-Olga et Grossetti, 2008), également conditionnées par la proximité spatiale. Dans un certain nombre de cas, cependant, ces proximités sont considérées comme insuffisantes pour garantir la conformité ou, au moins, la compatibilité des prestataires au projet, en statique (qu'en est-il au moment de l'adhésion ?) comme en dynamique (comment les pratiques des prestataires évolueront-elles ?). Des procédures formelles destinées à établir cette compatibilité, voire cette conformité, sont ainsi établies, pour sélectionner les adhérents prestataires. Cela peut mobiliser un comité d'agrément.

L'objectif consiste à créer des partenariats durables fondés sur une démarche de progrès, l'engagement mutuel et la coproduction. Le comité d'agrément est l'espace clé de cette gouvernance partenariale, car il réunit l'ensemble des parties prenantes au dispositif. Il constitue un espace de médiation de proximité c'est-à-dire « un espace de concertation et de discussion qui socialise les différents points de vue des acteurs, leurs divergences et leurs litiges, mais aussi leur compromis et leurs ententes » (Eme, 2006, p. 306).

C'est dans le cadre du projet SOL dans sa phase expérimentale (2006-12) que ce principe d'une sélection des prestataires a d'abord été développé. Les monnaies qui ont émergé à sa suite ont généralement poursuivi cette voie en adaptant les critères et modalités de sélection aux objectifs de leur dispositif et au contexte socio-économique. En France, l'adhésion apparaît certes comme une contrainte éthique (sélectionner ceux qui respectent les valeurs promues ou qui s'engagent à cheminer vers le respect de ces valeurs), mais elle est aussi une contrainte réglementaire (la légalité de ces monnaies dépend de leur inscription au sein d'un cercle

d'adhérents, « un réseau limité », dont cette monnaie ne sort pas, selon l'article L521-3. I du Code monétaire et financier).

Les différentes configurations croisent les éléments suivants (Blanc et Fare, 2016b). D'abord, en vue de l'agrément, et donc de l'adhésion, il peut y avoir une évaluation de la candidature ou pas. Lorsqu'elle a lieu, l'évaluation peut être strictement une autoévaluation, une évaluation conjointe (prestataire et chargé de développement de la monnaie), une évaluation externe (par le chargé de développement et/ou le comité d'agrément) ou une combinaison de ces trois possibilités. Ensuite, en cas d'évaluation, trois grandes modalités d'intégration des professionnels se dégagent : des critères d'incompatibilité, des critères de compatibilité et l'absence de critères. Lorsqu'on établit des critères, on peut opter pour la notation cardinale, ou bien la refuser. Il est aussi possible de raisonner en critères de progrès pour atténuer la rigueur de l'évaluation.

L'analyse des dispositifs de filtrage conduit cependant à regarder ces dispositifs formels avec une distance critique (Blanc et Fare, 2016b). La sélection des prestataires semble être faite assez différemment. À un tout premier stade, en amont, elle a lieu par le constat de l'incompatibilité ou de la compatibilité entre le militantisme du projet et l'activité d'un prestataire donné : il s'agit d'une autosélection liée à la proximité cognitive avec le projet ou au contraire à son absence. À un second stade, les prestataires engagés dans la réflexion vers l'adhésion tendent à se couler dans le moule qui leur est proposé, d'autant plus facilement que les critères de compatibilité sont considérés dans une démarche de progrès et que cette démarche commence par une série de rencontres avec un chargé de développement du projet. C'est ainsi que l'on peut comprendre cette présentation de la convention que devaient signer les prestataires acceptant la Mesure à Romans, intitulée « Au fur et à mesure » : « La Convention est aussi un lien, un « bon » lien, pas celui qui entrave et restreint abusivement la liberté, mais le lien qui rapproche, celui de l'attachement. Celui qui relie sans lier » (Lepesant, 2012).

Conclusion

Ce texte a essayé de montrer en quoi la monnaie construit une communauté, qui ne préexiste pas, qui est portée par des finalités et qui peut se distinguer de la communauté politique. Dans la communauté monétaire nationale, les fondements téléologiques de l'institution monétaire sont généralement masqués par le fait même qu'elle fait l'objet d'un compromis durable. Certaines crises dévoilent ces fondements téléologiques, lorsque la

dimension éthique de la confiance est attaquée (Théret, dir., 2007). Si la communauté monétaire peut se confondre avec la communauté politique et représenter la déclinaison monétaire de la souveraineté politique, il existe néanmoins des formes de communautés monétaires qui ne s'y réduisent pas. On a mis l'accent dans ce texte sur une forme de communauté monétaire construite autour d'un ensemble de valeurs alternatives qui font elles-mêmes l'objet d'une définition et d'une formulation par une association instituante : la création d'une monnaie et sa diffusion sont un moment de constitution de la communauté monétaire correspondante.

En tant qu'elle construit une communauté, la monnaie travaille les articulations de celle-ci avec son extérieur, qui est fait d'autres communautés. En conséquence, les questions de conversion et de taux de change sont centrales pour comprendre comment se définit une communauté monétaire et comment elle s'articule à d'autres. Il n'y a donc pas de nécessité logique à ce qu'une communauté monétaire soit exclusive et fermée : elles peuvent au contraire être multiples et se chevaucher en étant hiérarchisées, comme l'atteste l'émergence de communautés monétaires associatives. Enfin, la communauté repose par définition sur des choses communes : la communauté monétaire appelle l'identification de ce qui fait le « commun » dans la monnaie. Au premier rang des communs monétaires se trouvent l'unité de compte et les principes à partir desquels dettes et biens sont évalués.

Aglietta, Michel (1988). L'ambivalence de l'argent, *Revue française d'économie*, vol. 3, n°3, pp. 87-133.

Alary, Pierre, Jérôme Blanc, Ludovic Desmedt, et Bruno Théret (dir., 2016). *Théories françaises de la monnaie. Une anthologie*, Paris, PUF, 330 p.

Barre, Raymond (1978). *Economie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 727 p.

Blanc, Jérôme (2011). Classifying "CCs" : Community, complementary and local currencies' types and generations, *International Journal of Community Currency Research*, vol. 15, Special Issue : Complementary currencies: state of the art, pp. 4-10.

Blanc, Jérôme (2015). Contester par projets. Le cas des monnaies locales associatives. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, vol. 18, pp. 1-20.

Blanc, Jérôme (2017). Unpacking monetary complementarity and competition: a conceptual framework, *Cambridge Journal of Economics*, vol. 41, n° 1, p. 239-257.

Blanc, Jérôme (2018). Making sense of the plurality of money: A Polanyian attempt, dans Georgina Gómez (sous la direction de), *Monetary Plurality Around the World: Theory and Practice*, Routledge, forthcoming.

Blanc, Jérôme (sous la direction de) (2006), *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales. Rapport 2005-2006*, Economica, Paris, 547 p.

Blanc, Jérôme et Marie Fare (2016a). État des lieux et enjeux de l'hybridation des ressources pour les monnaies locales associatives, dans Laurent Gardin et Florence Jany-Catrice (sous la direction de), *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 153-164.

Blanc, Jérôme et Marie Fare (2016b). Turning values concrete: the role and ways of business selection in local currency schemes, *Review of Social Economy*, vol. 74, n° 3, pp. 298-319.

Blanc, Jérôme, Ludovic Desmedt, Laurent Le Maux, Jaime Marques-Pereira, Pepita Ould-Ahmed et Bruno Théret (2018). Monetary Plurality in Economic Theory, dans Georgina Gomez (dir.), *Monetary Plurality Around the World: Theory and Practice*, Routledge, forthcoming.

Boschma, Ron (2005). Proximity and Innovation: A Critical Assessment, *Regional Studies*, vol. 39, n°1, pp. 61-74.

Bouba-Olga, Olivier et Michel Grossetti (2008). Socio-économie de proximité, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, p. 311-328.

Brayford, Josephine A. (1999). *The new economics of community: Local exchange and trading schemes (LETS)*, Plymouth, University of Plymouth, 285 p.

Carrincazeaux, Christophe, Yannick Lung et Jérôme Vicente (2008). The Scientific Trajectory of the French School of Proximity: Interaction- and Institution-based Approaches to Regional Innovation Systems, *European Planning Studies*, vol. 16, n° 5, pp. 617-628.

Cartelier, Jean (1996). *La Monnaie*. Paris, Flammarion, 125 p.

Commons, John R. (1934). *Institutional economics: its place in political economy*. Vol. II. New York, Macmillan, xi+921 p.

Courbis, Bernard, Eric Froment et Jean-Michel Servet (1990). À propos du concept de monnaie. *Cahiers d'économie politique*, vol. 18, n°1, pp. 5-29.

Cuillerai, Marie (2001). *La communauté monétaire: prolégomènes à une philosophie de l'argent*. Paris, L'Harmattan, 355 p.

Dissaux, Tristan (2016). *L'usage des monnaies complémentaires comme outil du développement: Etude de cas au Kenya*, Rapport, Paris, Agence Française de Développement.

Eme, Bernard (2006). Espaces publics, dans Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani (sous la direction de), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard, pp. 358-366.

Fourel, Christophe, Jean-Philippe Magnen et Nicolas Meunier (2015). *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, Lourmont, Le Bord de l'eau, 255 p.

Ingham, Geoffrey (1998). On the Underdevelopment of the « Sociology of Money », *Acta Sociologica*, vol. 41, n° 1, pp. 3-18.

Knapp, Georg Friedrich (1973). *The state theory of money* [1905], Clifton (N.J.), A. M. Kelley, 306 p.

Lepesant, Michel (2012). Eléments d'analyse pour se repérer dans un projet de MLC. Disponible en ligne : <http://monnaie-locale-complementaire.net/elements-danalyse-projet-mlc/>

Lietaer, Bernard (2001). *The future of money. A new way to create wealth, work, and a wiser world*, Century, London, xii+371 p.

Lordon, Frédéric et André Orléan (2008). Genèse de l'Etat et genèse de la monnaie : le modèle de la potentia multitudinis, dans Yves Citton et Frédéric Lordon (sous la direction de), *Spinoza et les sciences sociales. De la puissance de la multitude à l'économie des affects*, Paris, Editions Amsterdam, pp. 127-170.

Orléan, André (1995). La légitimité de la monnaie, dans Michel Aglietta et André Orléan (sous la direction de), *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Paris, A.E.F. et C.R.E.A., pp. 253-266.

Ould-Ahmed, Pepita et Jean-François Ponsot (2015). Contestations monétaires : une économie politique de la monnaie, *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n°18, pp. 1-11.

Pecqueur, Bernard (2008). Fondements théoriques et conceptuels du développement local et de la gouvernance territoriale, dans Amadou Diop (sous la direction de), *Développement local, gouvernance territoriale : enjeux et perspectives*, Paris, Editions Karthala, pp. 11-22.

Pirou, Gaëtan (1945). *Traité d'économie politique. Tome II, Le Mécanisme de la vie économique. 1, La Monnaie*, Paris, Recueil Sirey, 518 p.

Servet, Jean-Michel (sous la direction de) (1999). *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local*, Paris, Le Seuil, 344 p.

Servet, Jean-Michel, Bruno Théret et Zeynep Yildirim (2008). Universalité du fait monétaire et pluralité des monnaies, dans Eveline Baumann, Laurent Bazin, Pepita Ould-Ahmed, Pascale Phelinas, Monique Selim et Richard Sobel (sous la direction de), *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, Paris, L'Harmattan, pp. 167-207.

Seyfang, Gill et Noel Longhurst (2013). Growing green money? Mapping community currencies for sustainable development, *Ecological Economics*, vol. 86, pp. 65-77.

Solomon, Lewis. D. (1996). *Rethinking our centralized monetary system : the case for a system of local currencies*, Praeger, Westport, Conn., 167 p.

Théret, Bruno (2008). Les trois états de la monnaie. Approche interdisciplinaire du fait monétaire, *Revue économique*, Vol. 59, n°4, pp. 813-841.

Théret, Bruno (sous la direction de) (2007), *La monnaie dévoilée par ses crises*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2 volumes, 510+294 p.

Wray, L. Randall (2006). *Understanding modern money: the key to full employment and price stability*, Cheltenham, Edward Elgar, 208 p.